

L'APAISEMENT DES ABORDS DES ÉCOLES ETDES CRÈCHES

Les rues des enfants sont des projets qui s'inscrivent dans ce besoin urgent de redonner des espaces de respiration aux enfants. Des espaces qu'ils peuvent investir par eux-mêmes et qui leur redonnent confiance à la ville. Des espaces qui doivent répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques de longs termes.

Présentation du rapport sur « l'apaisement des abords des écoles et des crèches », par Laura Arnod, adjointe du 4ème arrondissement aux affaires scolaires, lors du Conseil d'arrondissement du 4ème du 16 mars 2022.

Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 16 mars 2022

Prochain Conseil d'arrondissement : 4 mai 2022, à 18h30. En visioconférence. A suivre sur <u>la chaine YouTube de la mairie du 4</u>ème

LAURA ARNOD, rapporteur:

Nous avons été élus sur une promesse, une ambition forte. Celle de construire une ville à hauteur d'enfant.

En effet, 1 habitant sur 5 sur Lyon est un enfant. Nous souhaitons d'ailleurs qu'il participe à la construction des espaces de la cité et que celle-ci leur soit accueillante, sécurisante, pour qu'ils puissent sortir plus facilement.

Nous connaissons en effet, les effets délétères sur la santé physique mais aussi mentale d'une enfance passée trop souvent en intérieur. Les rues des enfants se sont donc des projets, qui s'inscrivent dans ce besoin urgent de redonner des espaces de respiration aux enfants. Des espaces qu'ils peuvent investir par euxmêmes et qui leur redonnent confiance à la ville. Ce sont également des espaces qui doivent répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques de longs termes.

Je vais juste rappeler ici la récente étude de l'association « Respire » qui a tiré la sonnette d'alarme car 100% des écoles Lyonnaises dépassent les seuils, recommandés par l'OMS sur les particules fines et le dioxyde d'azote.

Un autre chiffre également qui n'est pas anodin, en 2019, un jeune sur 9 est accidenté aux abords d'une école ou d'une crèche.

Il est donc urgent d'agir.

Sur le 4^{ème} arrondissement, une première rue, la rue Dangon, a été rendue aux piétons dès 2020, aux abords de l'école Lafontaine. Et cela dès notre arrivée, en s'appuyant bien sûr sur des demandes et des expériences sur de nombreuses années des riverains et des familles.

A présent et nous l'avons déjà dit en préalable, nous travaillons sur une deuxième rue des enfants : rue Jacquard, entre la rue Denfert Rochereau et l'avenue Cabias.

Nous avons été sollicités dès 2020 par les parents et par l'école pour sécuriser, apaiser cet espace et rendre la rue plus accueillante aux familles qui se déplacent en très grande majorité à pieds.

Nous avons donc décidé de piétonniser cette espace. Les élèves ont participés au devenir de la rue puisqu'ils ont travaillés, notamment les CM1, CM2 à dessiner l'espace en devenir. En considérant à la fois leurs besoins et leurs envies mais également, ceux des passants qu'ils sont allés interroger.

Car la rue des enfants, c'est comme je disais, permettre de s'interroger sur leur place dans la ville et de faire des propositions. Au même titre que les adultes qui bien sûr on l'a dit aussi en préalable, sont partie prenante des concertations.

D'autres écoles d'autres espaces sont actuellement à la réflexion, car il s'agit là d'une démarche de fond structurel pour notre arrondissement.

Les interventions pour la rue des enfants sur la voierie pourront être de plusieurs nature, on a parlé ici de piétonisation, mais ça peut être aussi des créations de zones apaisées, la végétalisation, la sécurisation de site, la reprise de l'éclairage etc... A cela s'ajoute des actions plus spécifiques tels que l'animation et l'évènementiel et des modifications d'accès aux établissements.

La délibération que je porte aujourd'hui, vise à valider un abondement de la Ville de Lyon à la Métropole, pour accompagner ces projets d'envergure.

Le montant global de l'opération « Rue des enfants » est estimé à 4 millions 400 000€.

3 millions 300 000€, correspondent aux dépenses de la ville sur ses compétences, espaces verts et éclairages publics, 1 million 100 000€ correspondent à la participation aux dépenses de la Métropole de Lyon sur ses compétences, à savoir la voirie.

Le 30 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'un fond de concours à la Métropole pour l'année 2021, d'un montant maximum de 183 000€.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver la convention d'attribution pour un fond allant jusqu'à 570 000€ pour l'année 2022. La contribution de la ville et limitée de toute manière sur les projets selon les types de projets de 50% maximum des montants avec des plafonds. Il faut quand même dire que la participation financière, traduit une démarche qui s'est ancrée dans la programmation des arrondissements comme j'ai pu vous le dire, notre arrondissement on a déjà deux projets qui sont en cours et il y en aura d'autres.

Et de fait, une montée en puissance des projets et de la volonté d'aller sur cette rue des enfants.

J'espère donc que vous allez voter favorablement cette délibération, pour que notre ambition soit à hauteur des enjeux que je vous ai décrits, et à hauteur des espoirs des enfants du 4ème arrondissement et de la Ville de Lyon.

Rapport 4-22-3782-252

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l' «Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches»

Rapporteur : LAURA ARNOD Rapport adopté à l'unanimité.